



Séance	Assemblée technique 50 mètres – procès-verbal
Date	14 mars 2019, 20 heures
Lieu	Cottens, Buvette du stand
Sections	Présentes : 15 avec 28 délégués Absentes : Châtel-St-Denis
Comité	Présents : 3 = Daniel Roubaty (Président), Stéphane Broillet, Patrice Rossier Excusés : 3 = Anton Cotting, Frédéric Descloux, Jacques Moullet (Procès-verbal sur enregistrement)
Invités	Aucun

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">• D. Roubaty salue les délégués qui se sont déplacés ce soir pour l'assemblée.• Avec 31 votants, la majorité est fixée à 16. On renonce à nommer un scrutateur.	
<u>2. Procès-verbal du 15.03.2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Le procès-verbal du 15.03.2018 a été mis à disposition sur le site internet 7 jours avant l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.	
<u>3. Camp de tir</u> <ul style="list-style-type: none">• Ce camp aura lieu les 1^{er} et 2.06.2019 (Week-end Ascension), à Avry et Rosé.• Les inscriptions seront ouvertes à fin mars 2019. Frais 100.00 comme habituellement.	
<u>4. Finale M15/M17</u> <ul style="list-style-type: none">• La finale aura lieu à Rosé le 23.06.2019 en matinée. Participation sur inscription.	
<u>5. Championnat de groupes</u> <ul style="list-style-type: none">• Les documents sont remis aux sociétés pour inscription, à retourner au plus tard le 20.03.2019. Comme l'année dernière, il n'y a plus de championnat cantonal séparé.• Il est impératif de retourner les résultats dans les délais fixés au calendrier, sinon les groupes ne pourront pas être convoqués à temps pour les finales.• P. Rossier rappelle qu'il est important de tirer les trois tours fédéraux, sinon le résultat de carte-couronne est hors de portée.• Le Président informe l'assemblée que la Société de Cottens a formulé une proposition. Pour redynamiser le concours, il faudrait tirer au 10^{ème} et remettre les compteurs à zéro pour la finale des 6 premiers. Il n'y a pas de raison pour donner plus de temps aux juniors. La formule actuelle ne permet pas de modifier le classement entre la phase de qualification et la finale. Cette proposition est accueillie unanimement de manière favorable par les participants.	



Thème

Suite ?

- Le comité mettra le règlement à jour déjà pour l'édition 2019. On tiendra compte des possibilités techniques pour l'introduction du tir au 10^{ème}.

6. Championnat cantonal et règlement

- Il n'y a pas de changements proposés pour le championnat de cette année. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31.03.2019.
- Le comité propose des changements du règlement. Tout d'abord, les délais d'annonce et de désistement sont allongés afin que tout le monde puisse disposer à temps. D'autre part, les points de maîtrise ne peuvent pas être maintenus en état car le fond constitué à l'époque par M. Butty (ancien chef de match) est épuisé.
- La suppression des points de maîtrise est discutée. Le financement et l'effet motivateur de ce prix est au centre des débats. Les personnes qui s'expriment dans l'assemblée vont dans le sens d'une renonciation définitive à ce système de points et de prix.
- Le règlement proposé est accepté à l'unanimité.

7. Programme cantonal

- Ce programme est sans changement. Les résultats sont à transmettre en fin de saison, au 01.10.2019.
- P. Rossier appelle les sociétés à participer en bloc. Si une société ne participe pas, elle doit aussi retourner le document Excel vide en fin de saison.

8. Concours féd. Sociétés: dates 2019/lieu 2020

- Cette année, le concours a lieu le week-end des 23-24-25.08.2019, une semaine avant les finales cantonales individuelles. Tir préalable le 09.08.2019. L'organisateur est La Corbaz.
- Après lecture des sociétés qui n'ont pas organisé le concours durant les 10 dernières années, Cottens se déclare prête à prendre en charge le concours de 2020.

9. Activités de match

- St. Broillet donne lecture des activités 2019. A noter en particulier le Match Romand qui aura lieu dans notre canton.
- Le Tir d'incitation à genou pour les juniors n'a pas le succès attendu. Le travail est disproportionné par rapport au résultat. Le tir dans cette position reste toutefois important pour le développement de notre jeunesse et le maintien d'un nombre suffisant de groupes. Ce concours sera maintenu, malgré la faible participation, afin de garantir notre futur.

10. Activités de formation des sociétés

- St. Broillet rappelle que les cours de moniteurs J+S sont obligatoires pour obtenir un financement. Il est à disposition pour indiquer la procédure à suivre.
- Cette année, notre entraîneur cantonal donnera la préférence à des visites dans les stands des sociétés, car les séances centralisées pour tout le canton n'ont pas de succès.
- Au niveau sécurité, il est important de donner à nos jeunes le réflexe du « drapeau de sécurité » de culasse, dès le début de leur formation.

11. Calendrier C50m

- St. Broillet remet un exemplaire du projet de calendrier. Les dates sont discutées. La version finale sera mise à disposition sur notre site.
- Le programme des finales individuelles est discuté : les seniors et vétérans tireront à Marly le vendredi. Toutes les autres finales ont lieu à Rosé le dimanche (NB : plus de finale ISSF couché).



Thème

Suite ?

- L'assemblée discute du délai pour déposer les résultats des décentralisés cantonaux. Finalement, il est retenu que les données doivent être chez le responsable cantonal au soir du 1^{er} juillet, en utilisant le fichier Excel officiel. Aucun retard ne sera accepté.

12. Propositions et divers

- Le comité n'a pas de proposition à formuler ce soir.
- La proposition de Cottens concernant le Championnat de groupes a été traitée sous point 5 ci-dessus.
- F. Broillet félicite l'entraîneur cantonal pour son initiative de visiter les sociétés pour soutenir la formation. Cela peut être une bonne occasion pour exécuter le tir d'incitation à genou.

La séance est clôturée à 21 heures 15, suivie d'une table ronde sans procès-verbal.

Jacques Moullet, Secrétaire